

Suppression de deux jours fériés : quelle est la différence avec la journée de solidarité ?

Dans le cadre de son plan d'économies pour 2026, le gouvernement propose de supprimer deux jours fériés. Une mesure qui rappelle la journée de solidarité instaurée en 2004 mais qui n'en reprend ni le principe ni les modalités, insiste l'exécutif.

 lire plus tard

 18 commentaires

 partager

franceinfo
Radio France

Publié le 16/07/2025 12:58 Mis à jour le 16/07/2025 12:59

 Temps de lecture : 3min

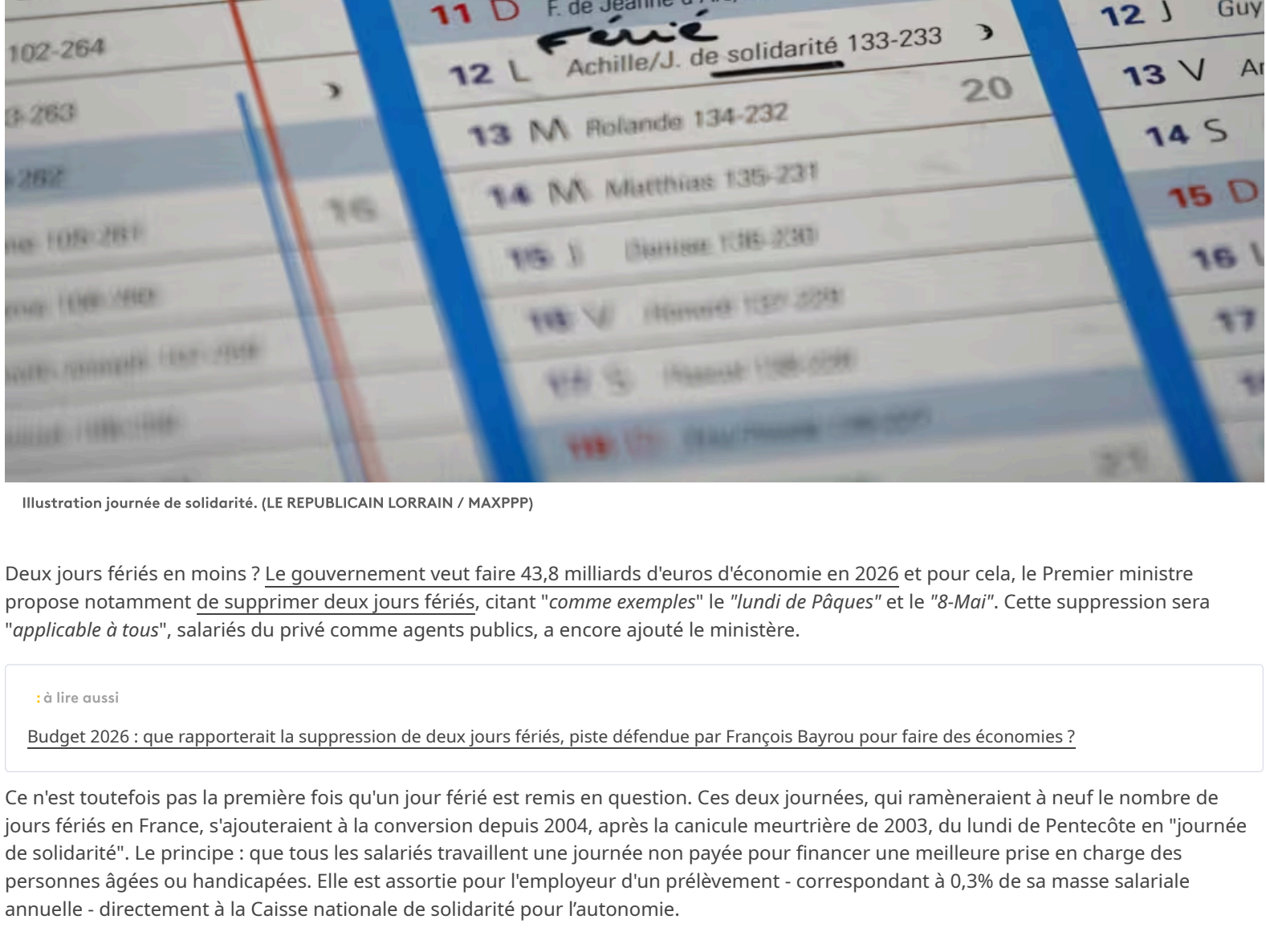


Illustration journée de solidarité. (LE REPUBLICAIN LORRAIN / MAXPPP)

Deux jours fériés en moins ? Le gouvernement veut faire 43,8 milliards d'euros d'économie en 2026 et pour cela, le Premier ministre propose notamment de supprimer deux jours fériés, citant "comme exemples" le "lundi de Pâques" et le "8-Mai". Cette suppression sera "applicable à tous", salariés du privé comme agents publics, a encore ajouté le ministère.

Ce n'est toutefois pas la première fois qu'un jour férié est remis en question. Ces deux journées, qui ramèneraient à neuf le nombre de jours fériés en France, s'ajouteraient à la conversion depuis 2004, après la canicule meurtrière de 2003, du lundi de Pentecôte en "journée de solidarité". Le principe : que tous les salariés travaillent une journée non payée pour financer une meilleure prise en charge des personnes âgées ou handicapées. Elle est assortie pour l'employeur d'un prélèvement - correspondant à 0,3% de sa masse salariale annuelle - directement à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.

Les employeurs peuvent toutefois offrir cette journée à leurs salariés... Mais cela peut passer par la suppression d'une RTT, d'un jour de congé, ou même par sept heures non rémunérées réparties sur plusieurs jours. C'est seulement en cas d'absence d'accord que cette journée de solidarité est réalisée le lundi de Pentecôte. En fin de compte, peu importent les modalités, du moment que l'entreprise s'acquitte de la "contribution solidarité autonomie", destinée à l'autonomie des personnes âgées ou handicapées. Selon la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, depuis sa mise en place en 2004, le montant total versé dépassait les 36 milliards d'euros en 2017.

"Ce ne sera pas du tout la même chose"

Pour la suppression des deux jours fériés, il ne s'agira pas de recréer des nouvelles journées de solidarité. "Ce ne sera pas du tout la même chose qu'une journée de solidarité dont on ne vérifierait pas vraiment si elle est accomplie ou pas, et qui se traduirait uniquement par des prélèvements sur les entreprises", prévient le gouvernement. Pour faire simple : ces deux jours, qui sont actuellement payés mais non travaillés, deviendraient deux jours toujours payés, mais travaillés.

Comme le dit François Bayrou, il s'agit cette fois du "pays tout entier qui se remet au travail un jour où il ne travaillait plus depuis longtemps". En enlevant du calendrier deux jours fériés, l'objectif est de doper la production car si les salariés dans les entreprises, les commerces et la fonction publique travaillent plus, cela revient à produire plus mécaniquement. En augmentant la productivité, la mesure rapporterait "plusieurs milliards" au budget de l'Etat, soit "4,2 milliards" selon Matignon.

Les entreprises seront également mises à contribution, a expliqué mercredi la ministre du Travail Astrid Panosyan-Bouvet. En contrepartie "de la richesse créée, de la production créée par cette journée de travail, les entreprises devront s'acquitter d'une contribution", a-t-elle déclaré, ne donnant toutefois pas de précisions sur la contribution. La mesure fait bondir les syndicats. Le patronat, lui, la salue. La CPME souhaite même aller plus loin pour que le fruit de ce travail serve à financer le modèle social.

 commenter

 partager

L'actu à 18h30

Tous les soirs, recevez l'essentiel de l'actualité

Votre adresse e-mail

s'inscrire

Découvrez nos newsletters

France Télévisions collecte votre adresse e-mail pour vous adresser la newsletter "L'actu à 18h30". À tout moment, vous pouvez vous désinscrire via le lien en bas de ces newsletters. Pour en savoir plus, consultez notre [politique de confidentialité](#).

Les mots-clés associés à cet article

Budget de la France

Éco / Conso

Jours Fériés

Scolarité

Société

Education

François Bayrou

Gouvernement de François Bayrou

Entreprises

Contenus sponsorisés

Lancez la conversation

Connectez-vous à votre compte franceinfo pour commenter.

se connecter

créer votre compte

Découvrez l'application France Info

Toute l'actu en direct et en continu, où et quand vous voulez.

- Sauvegardez vos articles à lire plus tard
- Recevez les alertes uniquement sur ce qui vous intéresse

Télécharger l'application

toute l'actu dès 7h30

Votre adresse e-mail

s'inscrire

France Télévisions utilise votre adresse e-mail afin de vous adresser des newsletters.

Pour exercer vos droits, contactez-nous.

Notre politique de confidentialité

le live

direct tv

direct radio

Retrouvez aussi

La météo

Les jeux

Politique de confidentialité

CGU et mentions légales

Gérer mes tracurs

Plan du site

Qui sommes-nous ?

Nous contacter

Accessibilité (partiellement conforme)

Charte déontologique

Charte du Live

Assistant vocal

Devenir annonceur

Recrutement

Vous pouvez changer d'avis à tout moment dans les réglages de votre navigateur.

activer

plus tard